

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2017

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck – Mr Sébastien CHANCLU - Mr Stéphane SAMZUN – Mme MATELOT Marie-Laure - Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS – Mr Pierre-Yves LE GAL – Mr Yvon ALLAIN – Mme Evelyne LOREAL - Mr Eric DELANOE – Mr Gaël GIRARD – Mr Franck THOMAS - Mme Christine MAHé.

Absentes excusées ayant donné procuration :
Madame Geneviève GUICHENEY à Mme MATELOT Marie-Laure.
Mme Harriet THOMAS à Mme Annaïck HUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Les comptes administratifs 2016 laissent apparaître les résultats suivants :

BUDGETS		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget « accueil et camping »	et	70 274,05 €	112 883,50 €
Budget Principal		242 999,18 €	179 899,42 €

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'affecter :

Budget « Accueil et Camping » : 40 260,61 € au 002 pour la couverture des frais de fonctionnement.

30 013,44 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

Budget Principal : 242 999,18 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017.

Madame Le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017 qui s'établissent comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2016	Taux d'imposition communaux 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	2 224 039 €	9.69	2 259 000 €	218 897 €
Taxe foncière (bâti)	1 416 389 €	8.66	1 440 000 €	124 704 €
Taxe foncière (non bâti)	46 176 €	28.01	46 400 €	12 997 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	253 246 €	9.36	256 600 €	24 018 €
Produit attendu				380 616 €

La commune reversera la somme de 82 193 € -compte 73923 au titre du GIR (Garantie Individuelle de Ressources).

Accord du Conseil à l'unanimité.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION DESHERBEUSE A EAU
AGENCE DE L'EAU.**

Madame Le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la démarche de sensibilisation à la diminution de l'usage des pesticides sur la commune lancée en février 2016, il apparaît opportun de recourir à des matériels alternatifs au désherbage chimique.

Dans cette perspective, le conseil à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude.

DEPENSES H.T. 26 250,00 €

RECETTES

Agence de l'eau 40 % sur un montant Subventionnable de 15 000 €	6 000,00 €
Commune	20 250,00 €

**OBJET : DEMANDE PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOGEMENT DES
MEDECINS ANNEE 2016.**

Madame Le Maire présente aux conseillers le coût global du logement affecté aux médecins qui interviennent à Belle-Ile pour l'année 2016 à savoir 8 331,74 €. Cette somme doit être répartie à hauteur de 50 % pour le Palais et 50 % entre les trois autres communes Sauzon, Locmaria et Bangor soit 1 388,62 € chacune.

Après discussion, le conseil décide par 11 contre et 3 abstentions de ne pas participer financièrement aux frais de logement des médecins.

OBJET : LANCEMENT MARCHÉ ETUDE CENTRE BOURG

Après avoir informé les conseillers du projet d'un aménagement afin de revitaliser le centre-bourg pour offrir plus de services à la population : logements, commerces, Madame Le Maire propose de lancer un marché dans le cadre de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise Madame Le Maire à lancer le marché pour l'étude du centre bourg.

En 2013, conformément à la Directive 2006/7/CE, la Commune avait dressé un rapport sur la qualité des eaux de baignade des Plages de Kérel et Herlin classées dans la catégorie de type 1 par l'ARS et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Madame Le Maire informe les conseillers que le dossier doit être mis à jour.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis pour la tranche ferme avec le Cabinet IRH à PLOEMEUR qui s'établit à 6 000,00 € H.T. soit 7 200,00 € T.T.C. Cette prestation sera réglée au terme du diagnostic.

**OBJET : DEMANDE AIDE PUBLIQUE AU TITRE DES « AIDES
EXCEPTIONNELLES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (complément
DELIB2017-08)**

Lors de la séance du 30 janvier 2017, le conseil municipal avait autorisé Madame Le Maire à solliciter une participation financière à hauteur de 15 000 € sur la base d'un devis d'un montant de 38 375,10 € H.T. soit 46 050,12 € T.T.C. au titre des « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » pour l'installation de jeux extérieurs devant la place de la mairie afin d'offrir un espace de rencontres pour les familles et leurs enfants.

Ce projet, approuvé à l'unanimité par les élus, est inscrit au budget 2017 en section d'investissement sur le compte 2135 Installations générales, agencements, aménagement des constructions.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A.S.B.I. 2017

Madame Le Maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle de l'A.S.B.I. (Association Sportive de Belle Ile) pour la participation au « Mondial des Pupilles de Plomelin » du 25 au 28 mai 2017. Cette aide financière permettrait de régler une partie de l'équipement sportif, la restauration et les passages du bateau (véhicules, enfants et accompagnateurs).

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention, approuve le versement d'une subvention de 1 300 € à l'A.S.B.I.

OBJET : LANCEMENT MARCHÉ JEUX EXTERIEURS

Après avoir été autorisée à solliciter des subventions pour l'installation de jeux pour enfants sur la place de la Mairie, le conseil autorise à l'unanimité Madame Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour le choix des jeux extérieurs.